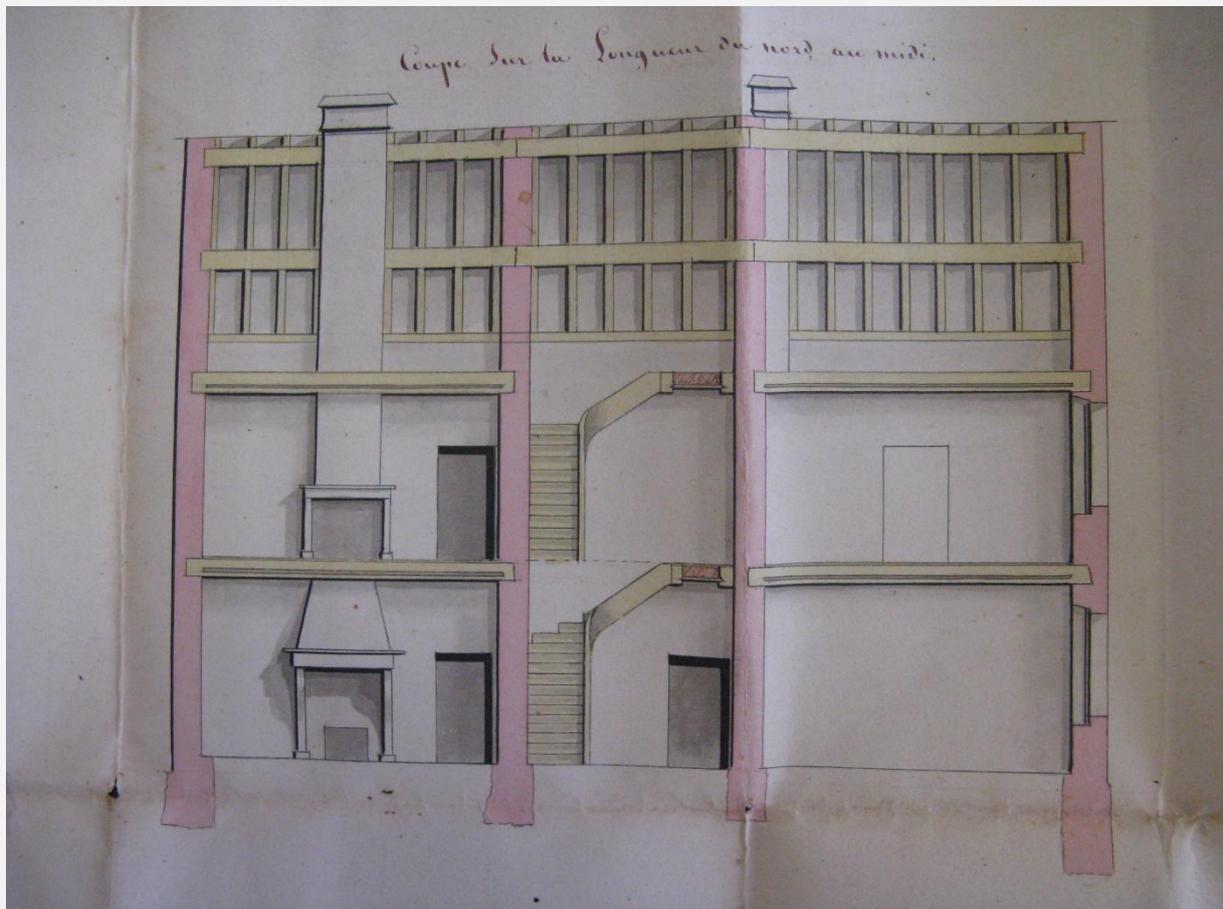
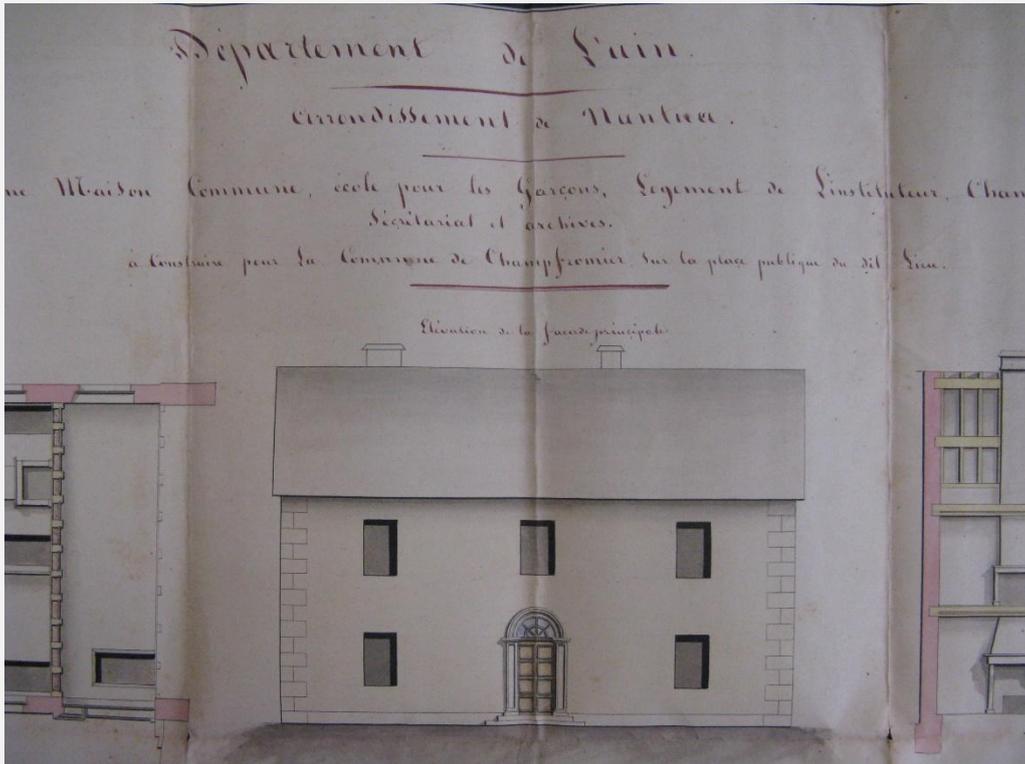
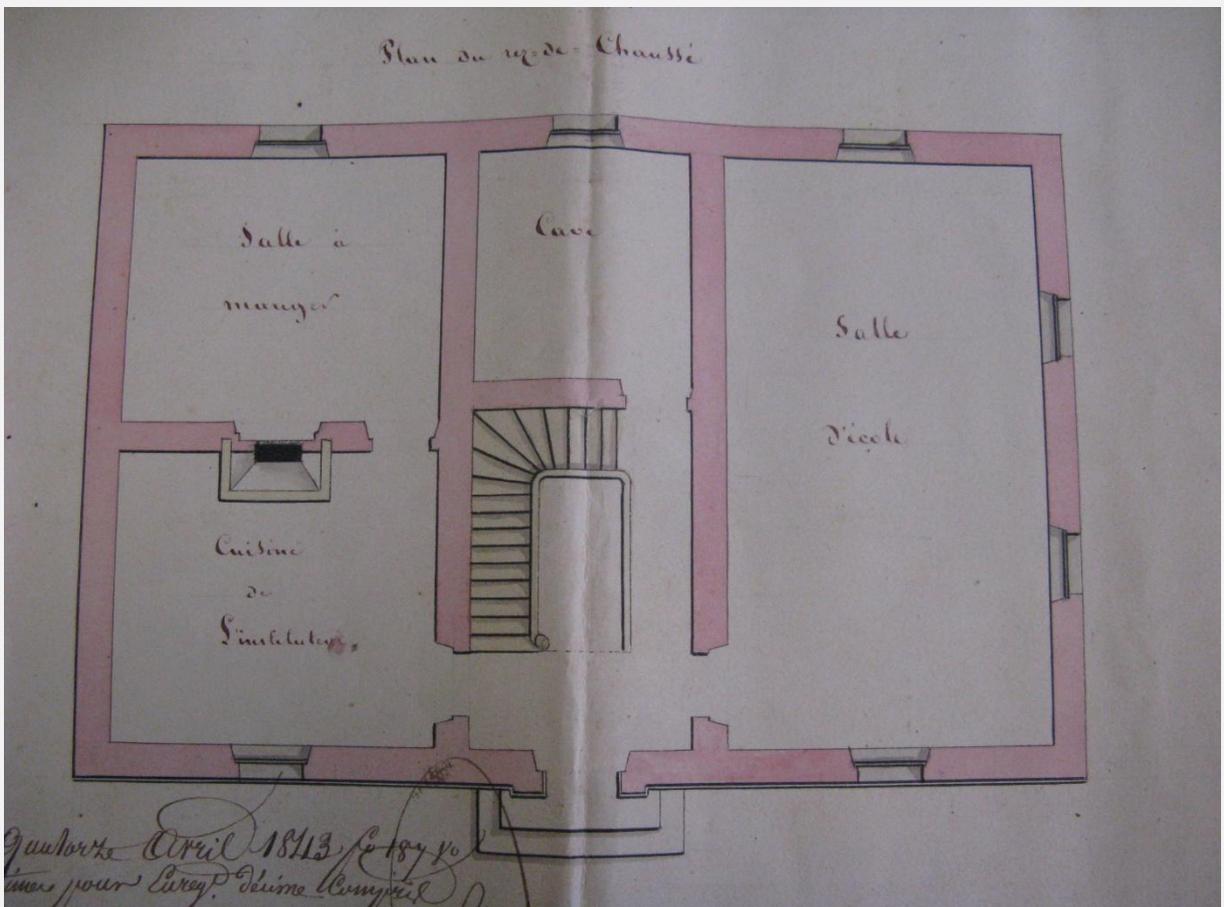
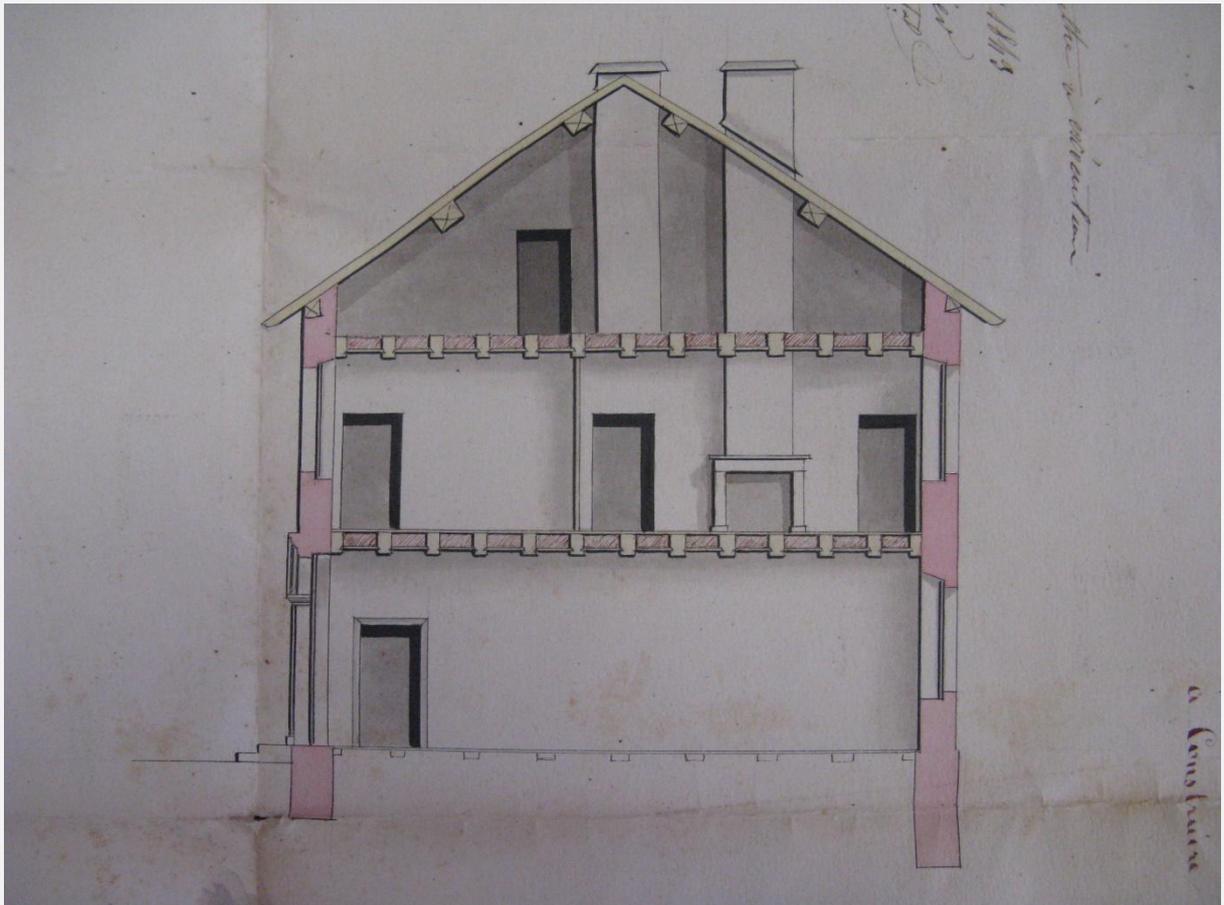
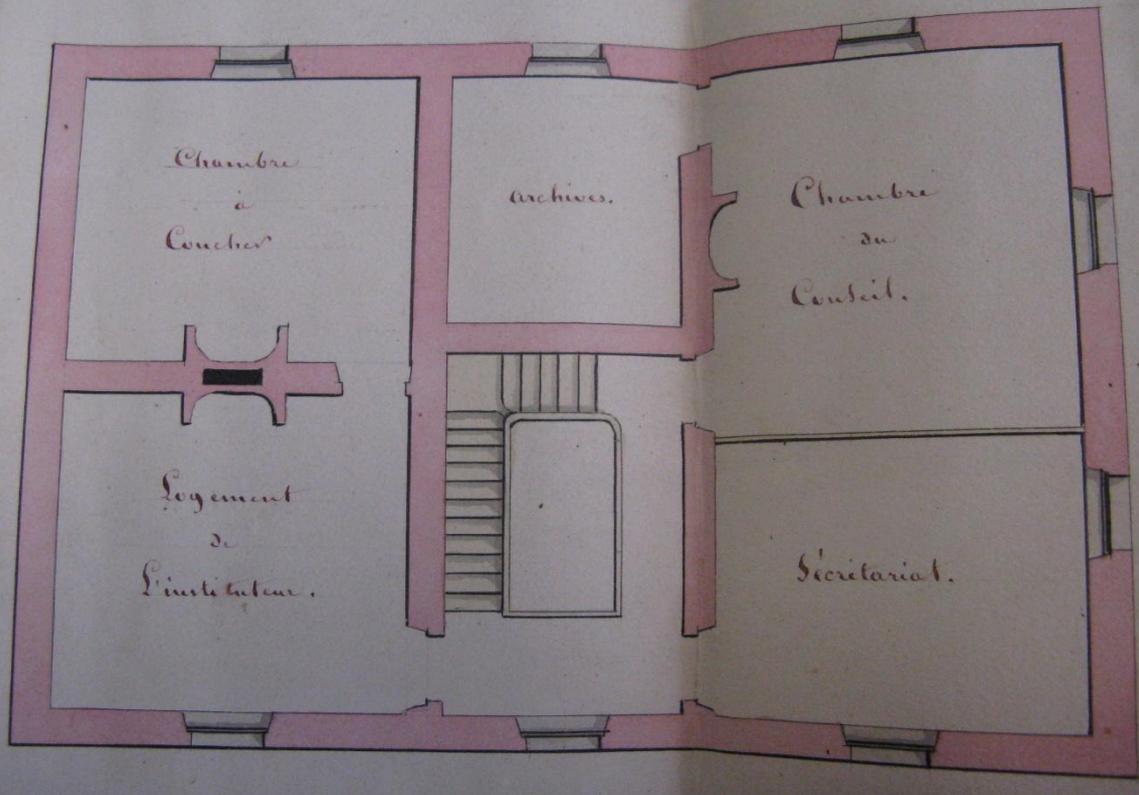


Mai 1842 : Plans Maison commune & Citerne.



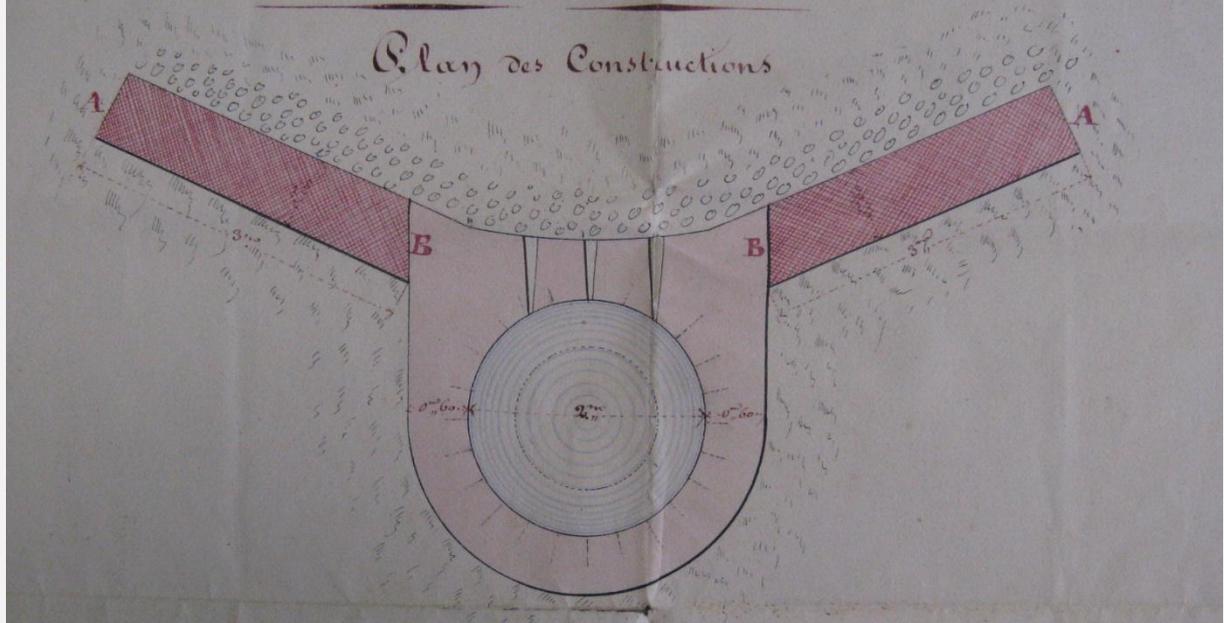


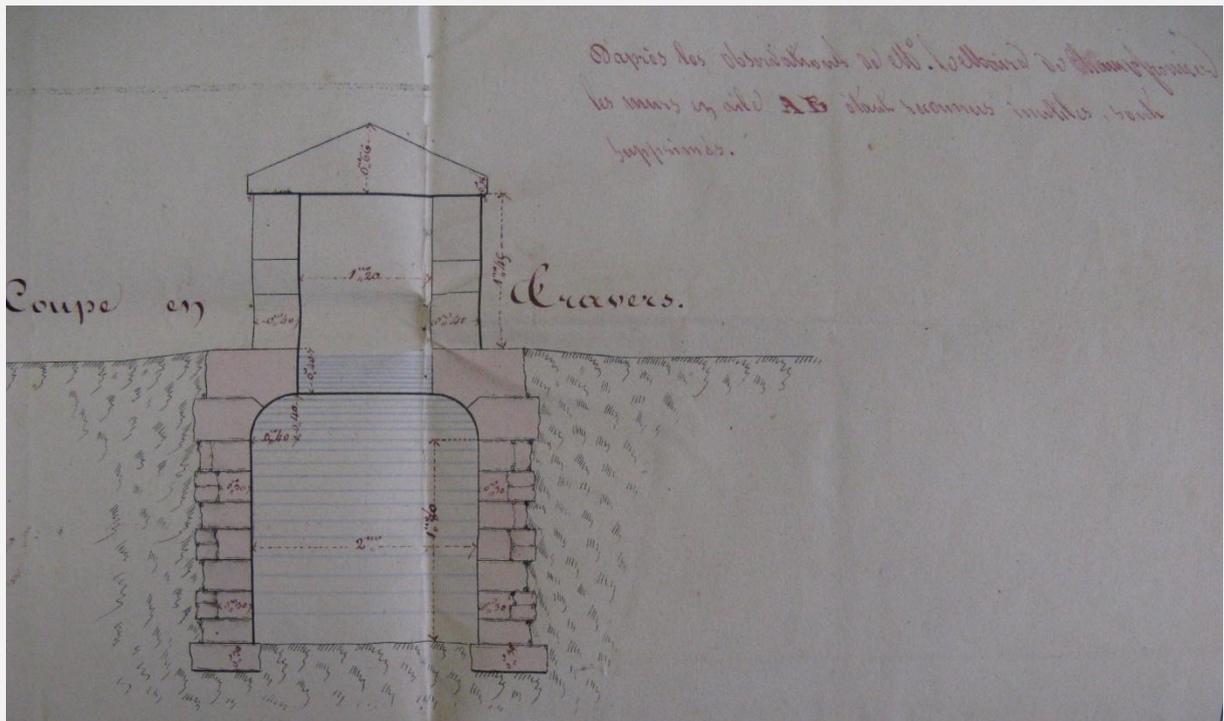
Plan du premier Etage.



Projets de Citerne pour la Commune de Champfremier.

Plan des Constructions





Le samedi huit cent quarante deux et la trentième
à onze heures de matin, par devant un soussigné
il a été procédé ainsi qu'il suit au com et par le
maire de la commune de Champagnon assisté de deux
conseillers municipaux et de l'architecte à l'adjudication
de soumission cachetée, de travaux de construction de deux
citerne dans la dite commune, travaux annoncés par
publication et affiche dans la commune environnante,
et dont le plan, devis et cahier des charges ont été
déposés au secrétariat de la sous-préfecture à la disposition
de tous réquerants.

Une seule soumission ayant été déposée, laquelle
offrait au rabais de cinq pour cent, pour avoir
autourne quatre mille

soumission, adjudicataire de dite travaux moyennant
 le rabais de cinq pour cent, après fait descaudé
 l'opère de l'adjudication à la somme de sept cent
 quarante quatre francs dix sept centimes, non
 compris le honoraire de l'architecte qui seront payés
 séparément par la commune; et aussitôt la
 somme devaloir a présent par son associé solidaire
 M. Durat si son maître n'est pas d'amitié à
 Lamoignon, lequel deux associés solidaire ont été
 agréés par la commission.

En foi de quoi ils ont signé avec le maire, le
 conseiller et un soussigné après lecture faite.

Maire *M. Durat* Secrétaire *M. Durat*
M. Durat *M. Durat* *M. Durat* *M. Durat*

Vu et approuvé par nous, Préfet de l'arr.
 Bourg, le 6 mai 1842.

Pour le Préfet de l'arrondissement.

Le Conseil de Préfecture délégué.
M. Durat

7 60
 " 76
 8 36

M. Durat à Neantilly, le sixième Mai 1842. 100 francs
 pour sept francs dix sept centimes de l'opère de l'adjudication
 centimes pour dix centimes de l'opère de l'adjudication
 M. Durat